



PERMIS DE DIVISER

Demande d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

Art. L 111-6-1, L111-6-1-1 et L 111-6-1-3 du Code de la Construction et de l'Habitation Art. R 423-70-1 et R 425-15-2 du Code de l'Urbanisme.
Arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande :

■ / ■ / ■

Numéro d'enregistrement :

■

Identité et adresse du demandeur :

■
■
■

Cachet de la Mairie, date :

■

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

La ville de Saint-Pierre-lès-Nemours dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de dépôt de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter.

Le défaut de réponse dans le délai de quinze jours vaut autorisation.

Toutefois, **dans les 15 jours** qui suivent le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque certaines informations ou pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Dans ce cas, le délai de 15 jours dont dispose la ville de Nemours pour prendre sa décision ne court qu'à compter de la réception du **dossier complet**.

Les travaux ne peuvent débuter qu'après l'obtention d'une autorisation expresse ou implicite.

Délais et voies de recours : à défaut de réponse de l'administration dans un délai de 15 jours à compter du dépôt de la demande, la décision de l'administration est réputée favorable. La décision qu'elle soit tacite ou expresse peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de la date à laquelle la décision est réputée favorable, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le dossier doit être déposé en trois exemplaires (quatre pour un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques).

PIÈCES JOINTES AU DOSSIER, À COCHER :

Formulaire de demande d'autorisation préalable à la division :

- Identité du demandeur, adresse, n° SIRET ou date de naissance ;
- Identité du ou des propriétaires ;
- Localisation et désignation de l'immeuble ou du logement existant ;
- Descriptif des travaux et équipements divers ajoutés ;
- Renseignements relatifs au logement créé ;
- Engagement et signature.

Un plan coté en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur) avant et après travaux.

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) mentionné à l'article R. 1334-12 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1949.

Une copie d'un état mentionnant l'absence ou, le cas échéant, la présence de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante (Diagnostic Technique Amiante) mentionné à l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1997.

Votre demande fait également l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire (modification de façades, extension de surfaces, surélévation de la toiture, etc.)

- Oui
 Non



PERMIS DE DIVISER

Demande d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Vous êtes le propriétaire du logement : Oui Non

Vous êtes un mandataire du propriétaire : Oui Non

Si oui, à quel titre : _____

Activité exercée : _____

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant :

Vous êtes un particulier : Oui Non

Si oui : Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance : _____

Vous êtes une personne morale : Oui Non

Si oui : Dénomination ou raison sociale : _____

N° SIRET : _____

Forme juridique, type de société (SA, SCI, ...) : _____

Représentant de la personne morale :

Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

2. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Si vous êtes un particulier ou une personne morale :

N° de la voie : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ BP : _____

Code postal : _____ Localité : _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

Si vous êtes un mandataire :

N° de la voie : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ BP : _____

Code postal : _____ Localité : _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

3. IDENTITÉ DU(DES) PROPRIÉTAIRES (SI DIFFÉRENT DU DEMANDEUR)

Vous êtes un particulier : Oui Non

Si oui : Madame Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Vous êtes une personne morale : Oui Non

Si oui : Dénomination ou raison sociale :

N° SIRET :

Forme juridique, type de société (SA, SCI, ...) :

Représentant de la personne morale :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Si plusieurs propriétaires, préciser :

4. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IMMEUBLE

Localisation

N° de la voie : Voie :
Lieu-dit : BP :
Code postal : Localité :

Type d'habitat

Maison individuelle Immeuble collectif

Régime juridique de l'immeuble

Mono propriété Indivision Copropriété

Période de construction de l'immeuble :

avant 1949 de 1949 à au 30 juin 1997 après le 1er juillet 1997

Références cadastrales : Section Numéro

Votre immeuble est-il concerné par un arrêté de police ?

Insalubrité : Oui Non

Arrêté de péril : Oui Non

Interdiction d'habiter : Oui Non

Précisez :

Votre immeuble est-il raccordé aux réseaux d'assainissement ?

Oui Non

Est-ce que votre immeuble présente des éléments architecturaux classés ?

Oui Non Ne sait pas

Quel est l'objet de votre demande de division ?

Création d'un ou de plusieurs logements pour mise en location future

Pour chaque logement créé :

Bail unique Baux multiples

Création d'une ou de plusieurs chambres supplémentaires pour mise en location individuelle

Bail unique Baux multiples

Autres :

5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IMMEUBLE EXISTANT

Bâtiment : Porte : Etage du logement :

Surface de plancher : m²

Usage mixte professionnel et d'habitation : Oui Non

Si l'immeuble comporte un seul logement, précisez :

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

Si l'immeuble est déjà divisé en plusieurs logements, précisez :

Logement n°1

Surface de plancher : m²

Logement concerné par la division : Oui Non

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

Logement n°2

Surface de plancher : m²

Logement concerné par la division : Oui Non

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

Logement n°3

Surface de plancher : m²

Logement concerné par la division : Oui Non

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

Complétez si nécessaire :

6. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Création de surface : Oui Non

Si oui : surface de plancher créée en m² :

Nombre de logements créés à la suite de la division :

Surface de plancher des futurs logements :

Logement 1 : m²

Logement 2 : m²

Logement 3 : m²

Logement 4 : m²

Logement 5 : m²

Logement 6 : m²

Complétez si nécessaire :

Réfection de la toiture : Oui Non

Rénovation totale du logement : Oui Non

Autres : Réalisation de travaux d'isolation ; Réalisation de travaux de plomberie ; Réalisation de travaux d'électricité ;...

7. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS AJOUTÉS APRÈS DIVISION

Locaux accueillant les ordures ménagères : Oui Non

Parties communes : Oui Non

Si oui :

Présence d'extincteurs dans les parties communes : Oui Non

Présence d'un détecteur de fumée dans les parties communes (interdite) : Oui Non

Présence d'un détecteur de fumée dans chaque logement créé : Oui Non

Nota : les détecteurs doivent être installés à l'intérieur des logements ; en revanche, « il est interdit d'installer des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation. » (cf. Arrêté du 5 février 2013 relatif à l'application des articles R.129-12 à R.129-15 du code de la construction et de l'habitation – article 6).

LOGEMENT N°

Remplir une fiche par logement

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT CRÉÉ APRÈS LA DIVISION

Bâtiment : Porte : Etage du logement :

Surface de plancher : m²

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

Hauteur sous plafond : m Volume habitable : m³

Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales : Oui Non

Surface des baies des pièces principales donnant à l'air libre : m²

Eau potable : Oui Non

Evacuation eaux usées : Oui Non

WC : Oui Non

Si oui : dans le logement dans l'immeuble
 individuels collectifs

Équipement des WC : ventilation

Conduit de ventilation : Oui Non

Salle de bain : Oui Non

Équipements : Baignoire Douche Lavabo Ventilation

Cuisine : Oui Non

Équipements : Evier Appareil de cuisson Ventilation

Energie

Production d'eau chaude : Oui Non

Individuelle Collective

Si oui : Gaz Fioul Electricité Autres, précisez :

Chauffage : Oui Non

Individuel Collectif Chauffage d'appoint

Si oui : Gaz Fioul Pétrole, Bois Autres, précisez :

Électricité - Ligne de terre : Oui Non

9. ENGAGEMENT ET SIGNATURE

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je soussigné(e) Madame Monsieur

auteur de la demande, atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la demande.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

QUAND DEMANDER L'AUTORISATION ?

Il faut déposer la demande d'autorisation préalable à la division de logements au moins un mois avant le début des travaux.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

Il vous suffit d'envoyer le formulaire ainsi que toutes les pièces justificatives par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception à la mairie de Saint-Pierre-lès-Nemours.

Les pièces à fournir :

- Le formulaire « permis de diviser » ci-dessus ;
- Des plans côtés avant travaux/après travaux à l'échelle 1/50° (ou 1/100°) comprenant :
 - Vues en plans des différents niveaux concernés par la division en matérialisant les logements créés et en précisant la nature des pièces
 - Etat détaillé des surfaces habitables (hauteur sous plafond > 1m80)
 - Matérialisation des gaines techniques (distribution électricité, gaz, eau, évacuation EU)
 - Emplacement des compteurs (eau, électricité, gaz) et des tableaux électriques
 - Matérialisation des isolants (murs, combles, rampants, sols) thermiques et phoniques avec leurs caractéristiques (nature, résistance thermique)
 - Coupe de l'immeuble permettant d'évaluer les surfaces dont les hauteurs sous plafond sont < 1m80
 - Emplacement du local poubelle o Matériaux et équipements
 - VMC (type : simple flux, hygrorégable, double flux) ou indication de présence de ventilations dans les pièces humides o Si chauffage gaz : type de chaudière et emplacement
 - Si chauffage électrique : type de convecteur et emplacement
 - Si chauffage autre : type
 - Si ballon d'eau chaude électrique : type, contenance et emplacement
 - Si changement menuiseries extérieures : type et coefficient thermique
- Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) mentionné à l'article R. 1334-12 du Code de la Santé Publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1949 ;
- Une copie d'un état mentionnant l'absence ou, le cas échéant, la présence de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante (Diagnostic Technique Amiante) mentionné à l'article R. 1334- 29-5 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1997.

L'envoi du dossier se fait par courrier RAR à la mairie

Mairie
Service Urbanisme
7 chemin de la Messe
77140 SAINT PIERRE LS NEMOURS